

**PROCÉDURE D’AFFECTATION APRÈS LA PREMIÈRE GÉNÉRALE**

*Rentrée scolaire : septembre 2024*

Votre enfant est scolarisé (e) dans un lycée public ou privé sous contrat de l’Académie et vous demandez son affectation dans une autre académie

**AFFECTATION EN TERMINALE GÉNÉRALE**

Vous devez :

* Prévenir au plus tôt le chef d’établissement dans lequel est scolarisé (e) votre enfant,

et

* Vous rapprocher de l’Inspection Académique du département demandé, afin de prendre connaissance de ses procédures d’affectation.